

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 Février 2017

L'an deux mille dix sept, le 27 Février , à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 Février 2017, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, ROHEE Nathalie,
DANEL Sandrine, ALLORGE Hervé, QUERUEL Geneviève, FAUCHER Laurent,
BOUCHER Martial

Absents : LEMOUCHE Francis,

Secrétaire de Séance : ROCREE Roselyne

Ouverture de séance à 19H40

1- Répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg:

Vu L'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe de nouvelles règles de représentativité des communes au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des II à VI dudit l'article, soit 47 pour la Communauté de communes du Pays du Neubourg,

Considérant que des élections complémentaires sont organisées dans la commune d'Epéguard en raison du décès de Monsieur Guéroul, maire et qu'en conséquence, il convient que les conseils municipaux des communes membres se prononcent à nouveau sur l'accord local

Considérant que la commune de Bérengeville la Campagne est membre de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 27 février 2017, et ont la possibilité de fixer un nombre total de sièges ne **pouvant excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV** ; la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune,

Considérant qu'en cas d'accord local, **les communes membres peuvent réduire le nombre total de sièges** puisque la loi fixe un maximum sans minimum. Cette répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune,

Considérant l'accord local intervenu en 2013 par délibérations concordantes des communes membres et du conseil communautaire, et la volonté de rester dans une répartition des sièges s'en rapprochant le plus possible

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, approuve à 9 voix pour et 1 abstention la répartition suivante :

- **10 Délégués de la commune du Neubourg**
- **1 délégué pour chaque commune**

2- **Bois communaux :**

Monsieur le Maire remercie Monsieur FAUCHER de sa présence et expose les problèmes qui lui ont été relatés. Il donne la parole à Madame DUHAMEL qui reproche à Monsieur FAUCHER d'enlever trop souvent du bois.

Monsieur FAUCHER se défend en précisant qu'il est obligé de faire des petits voyages faute de véhicule adéquat. Aucune information sur le bon déroulement de cette mission ne lui avait été donnée, et qu'il n'a jamais été épaulé par Monsieur LEBOUCHER qui a toujours été absent.

Monsieur le Maire nous informe pour la saison 2017-2018 qu'un règlement va être refait et soumis aux membres du conseil, avec plusieurs points bien définis.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur FAUCHER ses nombreuses absences et lui demande son souhait.

Après discussion, les membres du conseil en accord avec Monsieur FAUCHER lui accordent un moment de réflexion pour les suites de son engagement communal. Monsieur le Maire informe que la maison à Monsieur LEBOUCHER va être vendue et l'absence de Monsieur LEBOUCHER sera définitive au sein du conseil municipal. Le conseil aurait souhaité recevoir une démission de sa part afin de clarifier la situation.

3- **Le SIVOS :**

Monsieur le Maire demande au président Monsieur BOUCHER un budget détaillé par poste pour cette année. Lors de la dernière réunion de conseil il a été évoqué un problème de manque d'information avec les membres du SIVOS sur le suivi des dossiers.

D'autre part, le conseil municipal de Bacquepuis a envoyé un courrier de doléances à la commune de Bérengeville la campagne pour un dysfonctionnement du SIVOS selon leur ressenti.

Monsieur BOUCHER, président du SIVOS, est au courant et va prendre en compte les doléances afin d'y remédier pour le mieux dans un esprit de dialogue.

4- **Isoloir pour les prochaines élections :**

Monsieur le Maire souhaite garder dans la mairie le système pour l'isoloir lors des élections. Mais pour la bonne réalisation des élections Présidentielles et Législatives qui se dérouleront dans la salle des fêtes, le conseil municipal décide d'acquérir un isoloir mobile.

La séance est levée à 21h00.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	